

Fiche pratique destinée aux personnels des bureaux de vote

Comment se comporter avec une personne déficiente visuelle

Ce document est destiné à aider les personnels des bureaux de vote à accueillir les personnes déficientes visuelles dans des conditions optimales, lors des opérations de vote.

A l'entrée du bâtiment dans lequel est situé le bureau de vote, la personne qui accueille les électeurs doit être sensibilisée à l'accueil des électeurs qui peuvent avoir besoin d'aide. C'est d'autant plus important pour les personnes déficientes visuelles, dans la mesure où elles ne connaissent pas forcément la configuration de ce bâtiment et ne sauront pas s'y repérer.

Identifier une personne déficiente visuelle

Une personne déficiente visuelle : cela ne se voit pas forcément ! Elle peut être :

- Soit **aveugle**, habituellement identifiable par sa **canne blanche** ou un **chien guide** ;
- soit **mal-voyante**, c'est-à-dire avec des possibilités visuelles réduites mais existantes. **Elle peut ou non être munie de lunettes, d'une canne blanche ou d'un chien guide.** En fonction dont la personne « compense » son handicap, il peut ne pas être visible. Ainsi, si une personne fait état de sa mal-voyance, **elle doit être aidée sans étonnement ou commentaire particulier du personnel du bureau de vote.** Pour mémoire, le nombre de personnes déficientes visuelles est estimé à 2 millions et tend à croître avec le vieillissement de la population.

Comment se comporter ?

Une personne aveugle ou mal-voyante n'est pas une « étrangeté » ! Elle a simplement besoin de vos yeux et/ou de votre bras pour se guider et réaliser les opérations de vote comme tout citoyen... **Alors soyez naturel(le) !**

Proposez-lui votre aide en lui demandant ce dont elle a besoin pour réaliser les opérations de vote. **Ne parlez pas plus fort**, les personnes déficientes visuelles entendent en général très bien. Elles peuvent cependant être gênées par le bruit ambiant et ne pas immédiatement se rendre compte que quelqu'un leur parle.

Si vous vous absentez quelques minutes, prévenez-la lors de votre départ et de votre retour.

Evitez de donner des indications en montrant une direction du doigt ou en employant les termes « là » ou « là bas » (« les bulletins sont là-bas »), cela ne signifiera pas grand-chose pour elle. **Précisez-lui plutôt la direction ou la localisation de ce que vous indiquez.** Exemple : la table sur laquelle sont posés les bulletins de vote est à 3 mètres sur votre droite et les isolements sont situés perpendiculairement 2 mètres après ».

Si la personne est accompagnée d'un chien guide, sachez que la Loi leur donne accès à tous les lieux ouverts au public avec dispense du port de la muselière. **Approchez vous d'elle sans geste brusque**, pour ne pas que le chien guide pense qu'elle est agressée. Ne parlez pas au chien au lieu de parler au maître, c'est le maître qui vote ! Ne donnez pas de nourriture au chien sans l'accord de son propriétaire.

Comment guider une personne aveugle ?

Si une personne aveugle ou malvoyante vous demande de la guider, **offrez-lui votre bras ou votre épaule**. Ne poussez jamais la personne en avant, mais précédez-la. Sinon, vous auriez beaucoup de mal à la guider et elle ne se sentirait pas du tout en sécurité.

Signalez lui la présence d'un escalier, marquez un arrêt avant la descente/montée en disant simplement : « Attention, nous montons (descendons) un escalier ». Demandez-lui si elle souhaite se tenir à la rampe. Si c'est le cas, posez sa main dessus en lui précisant de quel côté est la rampe. Précédez-la d'une marche et signalez-lui la dernière marche.

Les étapes de vote

- **Vérifiez dès son arrivée que la personne est au bon bureau de vote**, elle n'a en effet peut-être pas pris connaissance des indications mentionnées sur sa carte d'électeur. Si elle n'est pas au bon bureau de vote, décrivez-lui précisément comment elle doit se rendre dans le bon bureau de vote et mieux encore, si vous le pouvez, faites-là accompagner.
- Présentez-lui **TOUS** les bulletins **dans l'ordre qu'elle souhaite**, afin qu'elle puisse les repérer facilement dans l'isoloir.
- **Accompagnez-la devant l'isoloir et attendez-la à l'extérieur**, afin de respecter le secret du vote. Ne vous impatientez pas si elle prend son temps, elle sortira lorsqu'elle aura terminé !
- A la sortie de l'isoloir, accompagnez la personne devant l'urne. Proposez-lui de poser sa main dessus afin qu'elle y mette elle-même le bulletin. **Ce n'est pas vous qui votez !**
- Lors de la signature de la feuille d'émargement, **proposez à la personne de lui poser le doigt sur la zone où elle doit signer**, notamment si elle aveugle. Une règle de couleur contrastée par rapport au listing sera appréciée par les personnes malvoyantes... et les autres !

A l'issue du vote, proposez à la personne déficiente visuelle de la raccompagner jusqu'à la porte d'entrée. Elle n'a pas forcément pris ses repères.

Chaque personne étant spécifique, elle a peut-être ses habitudes, ne vous offusquez donc pas si elle ne souhaite pas suivre toutes les indications ci-dessus à la lettre !

Anne Miquel

Pour la commission accessibilité de la CFPSAA

Site internet : <http://www.cfpsaa.fr>